



PORT SAINTE MARIE LA MER (66)

Port nature par excellence

TARIFS/Rates / €uros

2023

SEM SAGAN
Hôtel de ville - 66470 SAINTE MARIE LA MER



Applicables du 01/01/2023 au 31/12/2023
TVA 20 % comprise - VAT included
TARIFS APPLICABLES AUX PARTICULIERS
Rates not for professional
(Professionnels nous contacter)

POSTES A FLOT / Mooring

DIMENSIONS*/Size / et L maximum	MONOCOQUES / Monohulls				MULTICOQUES / Multihulls
	ANNEE/Year 01/01 - 31/12	MOIS/Months Haute saison	SEMAINE/Week Haute saison	JOUR/Day Haute saison	ANNEE/Year 01/01 - 31/12
4.50 x 2.00	1 017 €	255 €	81 €	21 €	
5.00 x 2.10	1 085 €	289 €	94 €	22 €	
5.50 x 2.20	1 249 €	312 €	104 €	22 €	
6.00 x 2.30	1 330 €	325 €	106 €	23 €	2 958 €
6.50 x 2.40	1 431 €	336 €	111 €	23 €	3 185 €
7.00 x 2.50	1 589 €	357 €	113 €	27 €	3 534 €
7.50 x 2.60	1 799 €	363 €	117 €	27 €	4 062 €
8.00 x 2.70	1 954 €	377 €	122 €	28 €	4 412 €
8.50 x 2.80	2 115 €	411 €	133 €	28 €	4 775 €
9.00 x 3.00	2 276 €	462 €	146 €	29 €	5 138 €
9.50 x 3.10	2 437 €	480 €	156 €	30 €	5 503 €
10.00 x 3.30	2 596 €	520 €	168 €	31 €	5 864 €
10.50 x 3.40	2 757 €	551 €	173 €	32 €	6 220 €
11.00 x 3.50	2 948 €	602 €	198 €	33 €	6 661 €
11.50 x 3.60	3 190 €	685 €	226 €	35 €	7 205 €
12.00 x 3.70	3 432 €	724 €	237 €	42 €	7 638 €
12.50 x 4.00	3 644 €	756 €	254 €	45 €	8 227 €
13.00 x 4.50	3 935 €	810 €	262 €	47 €	8 796 €

PERIODES D'ABONNEMENT A FLOT

Subscription period

ANNEE/Year : du 01/01/2023 au 31/12/2023
MOIS-SEMAINES-JOURS/Months-Weeks-Days
Haute saison/High season : Mois de Juillet et Août
Moyenne s./Average : Mois de Mai, Juin, Septembre et Oct.
Basse saison/Low season : Mois de Nov., Déc., Janv., Fév., Mars, Avril
 Tarifs Moyenne saison = Tarifs Haute saison/1,5 (rate HS/1.5)
 Tarifs Basse saison = Tarifs Haute saison/2

PARC DE STOCKAGE A SEC/Storage area

11 € le mL/mois/bateau Tous mois commencé est dû.
 Matériel de calage **Voilier** /sailboat cradle : 18 € / mois
 Matériel de calage **Vedette** /motorboat cradle: 15 € / mois
Stockage remorque vide/ Jet ou bateau :
 40 €/mois 25 €/semaine - Toutes périodes commencées est dues.

PLAN INCLINE/Slipway (mise à l'eau et tirage à terre)*

Exclut pour les Véhicules Nautique à Moteur (voir RGP)
 - Réservé à la mise à l'eau et au tirage à terre de navires avec un tirant d'eau inférieur à 1mètre, un poids inférieur à 3 Tonnes et une largeur inférieure à 3 mètres.
 - Sous réserve de place de stationnement véhicule disponible.
 - **Lavage et rinçage non compris dans cette prestation.**

1 utilisation* 15 € ; 2 utilisations* consécutives 20€

FORAITS* utilisables 7/7, 24/24 du 01/01/2023 au 31/12/2023

7 utilisations*	: 50 €
14 utilisations*	: 90 €
21 utilisations*	: 130 €
30 utilisations*	: 170 €

*Forfaits non remboursables

OUVERTURE CAPITAINE/ Captaincy (SAUF CAS EXCEPTIONNELS)

De septembre à juin : 10h00-12h00/14h00-16h00*
***Fermeture capitainerie les dimanches d'octobre à février**
 De juillet à août : 08h00-12h00/14h00-18h00

* LA BASE DE TARIFICATION EST DEFINIES SUIVANT LA LONGUEUR ET LARGEUR HORS TOUT MAXIMALE DU NAVIRE SI LES DIMENSIONS HORS TOUT REELLES SONT SUPERIEURES AUX DIMENSIONS DE SIGNALLEMENT, UNE MESURE POURRA ETRE EFFECTUEE SUR PLACE PAR LES AGENTS PORTUAIRES. Art 15.1.1 du RGP
 - Le déplacement en stationnement à terre d'un navire sous contrat à flot ne dispense nullement le paiement de la redevance de stationnement à flot. - Les redevances portuaires lient l'usager pour la durée complète du contrat, elles sont payables d'avance et non remboursables même pour les paiements fractionnés.
 - Tout contrat, avec comme fin de contrat la date du 31 décembre et de durée inférieure à 4 mois consécutifs, sera considéré comme un contrat mensuel facturé au tarif mois et calculé suivant les périodes de location, haute saison, moyenne saison, basse saison.
 - La résidence temporaire à bord est autorisée uniquement à flot pendant la période du 1^{er} avril au 31 octobre. Elle doit être déclarée à la capitainerie en début de séjour et elle entraînera le paiement d'une redevance spéciale comprenant un forfait de consommation des fluides et la taxe de séjour Art 15.1.5 du RGP.
 Paiement accepté par : Prélèvement bancaire - Carte Bancaire - Chèques - Espèces (Dans la limite du seuil de 1000 € fixé par la Loi)

CAPITAINE/ Captaincy Tél: 04 68 80 51 02 – Courriel/Mail : info@portsaintmarie66.com
 Adresse Internet/Address internet : http://www.portsaintmarie66.com





Fédération Française des Ports de Plaisance



MANUTENTION* /Storage (Hors opération de calage) – Largeur maxi 4,10 m Uniquement sur RDV au 04 68 80 51 02		< 6.49 m	de 6.50 à 7.99 m	de 8.00 à 9.49 m	de 9.50 à 10.99 m	de 11.00 à 12.49 m	de 12.50 à 14.00 m
L'opération de Novembre à Mars		60 €	85 €	128 €	138 €	158 €	184 €
L'opération d'avril à Octobre		65 €	92 €	140 €	151 €	172 €	199 €
TERRE PLEIN Careening area	Du mois de NOVEMBRE au mois de MARS : STATIONNEMENT TERRE PLEIN pendant 7 jours INCLUS au forfait manoeuvre** Du mois d'AVRIL au mois d'OCTOBRE : STATIONNEMENT TERRE PLEIN pendant 3 jours INCLUS au forfait manoeuvre**						
Au-delà des jours inclus et pendant les 10 premiers jours	6 €/jour	8 €/jour	10 €/jour	12 €/jour	14 €/jour	16 €/jour	16 €/jour
Au-delà des 10 premiers jours	11 €/jour	15 €/jour	20 €/jour	24 €/jour	28 €/jour	32 €/jour	32 €/jour



** FORFAIT MANŒUVRE = 2 opérations complètes de manutention + 1 calage / *** La consommation des fluides est limitée suivant la taille du bateau (voir capitainerie)
L'ENSEMBLE DES MANUTENTIONS, CALAGES COMPRIS, SONT SOUS LA RESPONSABILITE DU CLIENT (Voir RGP et Conditions particulières d'Utilisation)

*Une réduction de 5% est appliquée sur l'ensemble des prestations techniques (hors postes à flot et à sec) aux professionnels du port référencés.

TARIFS DIVERS* Variuos prices

Terre-plein hors usage élévateur/Area	: Tarif jour postes à flot
Opération de calage Vedette	: 15 € par opé (en sus manutentions)
Opération de calage Voilier	: 18 € par opé (en sus manutentions)
Matériel de calage supplémentaire	: 6 € par jour et par élément
Matage, dématage, Moteur	: 60 € par ½ heure
Forfait remorquage intérieur port	: 60 €
Forfait changement d'amarres	: 20 € (Hors coût des amarres)
Pompage bateau	: 50 € par ½ heure
Renflouement / Levages spéciaux	: Sur devis
Nettoyage emplacement Terre-plein	: 60 €

TARIFS ÉQUIPEMENTS SUPPLÉMENTAIRES : /Complementary rates

Catway flottant de 3.00 mL	: 51 €/contrat
Catway flottant de 4.00 mL	: 67 €/contrat
Adaptateur électrique de quai (achat)	: 15 €
Adaptateur eau pour raccord stop (achat)	: 5 €
TAXE D'USAGE : (à restituer à la fin de votre contrat)	
Badge d'accès 1 ^{ere} clé Gratuite/2 ^{eme} clé	: 20 €
Parkings voitures gratuit (sous réserve de place disponible)	
FORFAIT POUR FLUIDES SUPPLEMENTAIRES AIRE DE CARENAGE *** : Voir en capitainerie	
TAXE DE SÉJOUR : 0,22 €/nuitée /pers majeure Hors habitant PMM	



INFORMATIONS PRATIQUES : 66470 - 42°43,6 N - 3°02,5 E - Carte SHOM 6843.NAVICARTE 511

Distances : Barcarès 6 M – Canet en Roussillon 1,5 M - Port-Vendres 12 M.

Situé entre Canet-en-Roussillon et Port Barcarès, il est établi au Nord de l'embouchure de la Têt et au sud de Sainte Marie Plage

● **Approches de jour :** Balisage par bouées jaunes en saison (chenal traversier). Passe étroite, T.E. environs 1,50 m - Contacter la Capitainerie au **04 68 80 51 02 avant approche.**

Dangers: faible T.E. - par vents E, NE, SE, la passe n'est pas abritée pour entrer. Ensablement régulier. --- Pas de mouillage en rade, houle brisante sur les jetées ---

● **Amer:** Au Sud de la passe - feu de Canet (42°42,5 N - 3°02,3 E) F. 4 é. b. (12 s) portée 15 M

● **Accès au port :** Entrée orientée N/E Alignement au 220°.

● **Feux d'entrée :** Digue Nord FI 4s **vert** portée 4M - Digue Sud FI 4s **rouge** portée 6M.

Vents dominants : Sud-Est Marin et Nord-Ouest Tramontane

● **Sauvetage :** CROSS MED Tel : 04 94 61 71 10 - 04 94 61 16 16 ou **196 du littoral**

● **Météo :** Affichage tous les jours en saison ou sur <http://www.portsaintemarie66.com>

● **SERVICES PLUS :** Mise à disposition gratuite après réservation et sous réserve de disponibilité, d'un chariot de manutention ou d'un chargeur universel mobile de téléphone directement à la Capitainerie.

Pompage eaux noires et eaux de fond de cale sur réservation – **Photocopie possible** sur demande et sous conditions (*renseignez-vous sur les conditions d'utilisation à la capitainerie*).

EQUIPEMENT : 426 PLACES À FLOT, dont 10 places accueil bat. de passage longueur Maxi 13 m (Prévenir à l'avance) Avant-port TE environs 1,5 m – Bassins environs 1 à 2,5 m – Canal TE environs 0 à 1m pour bateaux de 4m à 7m maxi. **PARC DE STOCKAGE À SEC 80 unités** pour bateaux maxi 13 mètres long x 4,50 mètres de largeur /**15 T maxi.**

● **Accueil :** Quai visiteurs flottant en entrant à tribord – **PRÉVENIR AU 04 68 80 51 02.**

● **ESCALES :** Tarif jour + taxe de séjour – **VOIR OFFRE « ESCALE Découvertes »**

● **Amarrage dans le port :** 11 pontons flottants et un canal équipé de catways flottants.

● **SERVICES : ÉLÉVATEUR 15 T** (Darse : Largeur 4,15 mètres) - Sanitaire (WC, douches, bacs à vaisselle et linge) - **Carburant (Port de Canet en Roussillon), Accès Wifi** gratuit 10 minutes par jour – **PAIEMENT DE VOTRE FACTURE ANNUELLE EN LIGNE.**

MOBILITÉ : Aéroport Perpignan Tél : 04 68 52 60 70 - Navette communale gratuite. SNCF/ Gare Perpignan Tél : 08 00 88 60 91 - Ligne Autobus N° 5, arrêt **Ste Marie Plage** Location vélo Ste Marie : 06 81 50 80 03 - Taxis Ste Marie : 06 78 14 96 89 / 06 87 28 47 85

● **Office Municipal d'Animation et de Tourisme tel : 04 68 80 14 00**

● **Affaires Maritimes et Douanes** à Port-Vendres – Gendarmerie Maritime à St Cyprien.

REGLEMENTATION : Règlement Général de Police disponible sur le site internet, en capitainerie sur simple demande. **URGENCE/ EMERGENCY 112**